

Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE A 18 H 30

SOMMAIRE :

1. Fonds de concours Agora space
2. Fonds de concours Route de Saint Paul
3. Tableau effectifs personnel
- Questions diverses

L'an deux mille treize, le jeudi sept novembre à dix- huit heures trente, le conseil municipal de Reynès s'est réuni sous la présidence de M. FARRIOL Alain, Maire à la salle du Conseil à la Mairie.

Etaient présents : M. FARRIOL Alain, M.GATOUNES Robert, M. DUNYACH René, Mme RUIZ Jeanine, Mme FERRES Eliane, M. MARCO Bernard, Mme PRIVAT Sabine, Mme ARMENTIER Marie, Mme GAUX Sylviane, Mme RUIZ Mary-Sol

Absents excusés : MM BLANC Evelyn, ASPART Jacques, SOLER Didier, LEGENDRE Jean-Claude.

M. SOLER Didier a donné procuration à Monsieur FARRIOL Alain

Monsieur le Maire demande à l'assemblée pour rajouter deux questions à l'ordre du jour

- Adoption du rapport sur le prix et la du service public de l'eau potable (SIAEP) année 2012
- Contentieux devant le tribunal administratif affaire CAZES c/ Commune de Reynes

Mme PRIVAT Sabine a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 septembre est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé

1 Fonds de concours agora space



Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le revêtement de l'agora espace situé au Parc de loisirs est détérioré et qu'il y a lieu de prévoir son

Arrondissement de Cérêt

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

Remplacement. En effet depuis sa création en 1997 cet espace n'a jamais été rénové.

La société Agora espace a été retenue pour un montant de 11 925,00€ HT

Le Maire sollicite l'octroi d'un fonds de concours auprès de la Communauté des communes qui prendra en charge la moitié du montant.

Approuvé à l'unanimité.

2- Fonds de concours travaux route de St Paul

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Société Géobilan a étudié la stabilité d'un glissement de terrain affectant la chaussée en aval de la route de Saint Paul à côté du Pont du Vila. La chaussée est fissurée et affaissée. Pour conforter la route il faudrait mettre en œuvre des travaux dont le montant s'élève environ à 38 750,00 € HT ;

Le Maire propose un fonds de concours de la CCV ainsi qu'une demande de subvention auprès du conseil général donc la moitié pris en charge par la CCV et 34% pris en charge par le Conseil général. Ces programmes seront pris en compte pour le budget 2014.

Approuvé à l'unanimité.

3- Mise à jour du tableau des effectifs personnel communal

- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	UN
- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (temps partiel)	UN
- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (20/35 ^{ème})	UN
- Adjoint administratif (temps complet)	UN
- Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe (temps complet)	UN
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	DEUX
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe (29/35 ^{ème})	UN
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe (temps complet)	UN
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe (29/35 ^{ème})	DEUX
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe (29/35 ^{ème})	UN
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe (25/35 ^{ème})	DEUX



Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

- Adjoint technique 2^{ème} classe (20/35^{ème}) UN

Personnel occasionnel :

- Agent contractuel TROIS
- Contrat d'avenir DEUX

Approuvé à l'unanimité

4 - Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIAEP) année 2012

Le Maire présente le rapport annuel au conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité.

Le rapport annuel est consultable en Mairie.

5- Contentieux devant le Tribunal Administratif affaire CAZES c/Commune de Reynès

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la requête auprès du tribunal administratif de Montpellier , Mme CAZES demande l'annulation de l'arrêté du Maire accordant le permis de construire N ° PC 06616013B0000 délivré à M. BAYLARD
Le Conseil municipal autorise Le Maire à représenter la Commune devant le tribunal administratif dans l'instance ci-dessus exposé et désigne la SCP BECQUE-MONESTIER-DAHAN-PONS-SERRADEIL, cabinet d'avocats sis 30, bd clémenceau à Perpignan, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Voté à l'unanimité.

Séance close à 20 h

Vu le Maire
Reynès

en Vallespir

V. JULIA
Secrétaire générale